

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 MARS

La Rentrée de M^{sr} le duc d'Aumale

Le *Journal officiel* de samedi publiait le décret signé du Président Carnot, lequel rapporte le décret, en date du 13 juillet 1886, interdisant le territoire de la République française à M. Henri d'Orléans, duc d'Aumale.

Cette décision prise par le gouvernement provoque dans la presse des commentaires divers. Les opportunistes louent cet acte de « clémence », sans s'apercevoir que leurs éloges se retournent comme un blâme contre eux-mêmes, qui furent, tout autant que les radicaux, des fauteurs de proscription.

Les radicaux sont furieux de cet « impair », et ils crieront volontiers « à la trahison ». Quant aux boulangistes, ils veulent bien faire savoir que le général est « hostile aux lois d'exil ».

La déclaration n'était pas inutile, car c'est le général qui provoqua la mesure inique que M. Carnot vient de rapporter.

A LA CHAMBRE

Dans les couloirs, cette mesure était samedi l'objet de toutes les conversations. À peine a-t-on décoché quelques railleries à l'adresse du cabinet qui, dans ses perplexités, ne sait encore s'il doit poursuivre les membres de la Ligue des Patriotes et moins encore quels membres il doit poursuivre. On racontait que M. le sénateur Naquet figurait au nombre des inculpés, mais que le ministre prendrait une résolution définitive au conseil de lundi.

Avant la séance, la gauche radicale et l'extrême-gauche avaient longuement délibéré sur l'opportunité d'interpeller le gouvernement au sujet du décret. Le désaccord était si grand qu'à 3 heures 1/2 seulement une majorité s'est affirmée en faveur d'une interpellation. M. Pelletan, au nom de l'extrême-gauche, et M. René Laffon, au nom de la gauche radicale, ont fait immédiatement le dépôt de la demande d'interpellation. Nous devons reconnaître que de nombreux députés de la gauche blâmaient hautement, dans les couloirs, cette détermination des radicaux, et déclaraient qu'elle occasionnerait un succès considérable pour le cabinet.

L'interpellation. — A peine M. Thellier de Poncheville terminait-il un discours, nourri d'arguments, sur le projet de suppression des octrois, que M. Méline saisissait la Chambre de la demande d'interpellation. M. Tirard se mettait aux ordres de la Chambre et la discussion immédiate était unanimement acceptée.

M. Pelletan, invoquant la pureté des principes républicains — elle est jolie votre pureté ! lui a-t-on crié de la Droite, aux rires de toute la Chambre — a demandé compte en quelques mots, au gouvernement, du motif qui l'avait déterminé à retirer le décret d'expulsion. Le député de l'extrême-gauche a vu, dans cet acte du Cabinet, un acte politique inspiré par une coalition inavouable d'intérêts les plus opposés de groupes abaissant leur drapeau et reniant leurs programmes. Le suffrage universel, a-t-il dit, ne saurait comprendre une telle équivoque.

C'est un procès de tendance qu'on nous intente, a répliqué M. Constans. En rapportant une mesure exceptionnelle, prise en dehors de toute loi, nous avons voulu tout simplement faire œuvre d'équité et de justice. Les circonstances qui avaient motivé cette mesure exceptionnelle s'étant modifiées, elle nous paraissait inutile, elle ne se justifiait plus. Le cabinet n'a pas obéi à une impression spontanée ; à l'unanimité il a décidé de résoudre une question qui depuis plus de dix mois avait été agitée dans les conseils du gouvernement. Cette dernière révélation a fort embarrassé les radicaux. M. Andrieux a félicité le cabinet de son acte de courage qui l'a exposé à être traité d'orléaniste, a rappelé à M. Pelletan la protestation de M. de la Forge en 1886 contre l'expulsion des princes. M. Andrieux a exprimé le désir que cet acte fût le commencement d'une politique libérale et de l'abrogation des lois d'exil.

MM. Laffon et Constans ont réédité les discours de MM. Pelletan et Constans, puis M. Sabatier, l'un des expulseurs, sous prétexte d'expliquer son vote, a soulevé un tumultueux incident en déclarant que le parti royaliste avait abdicqué. La Droite a protesté avec énergie ; l'infâme tapage des gauches ayant couvert les protestations de nos amis, M. le duc de la Rochefoucauld est monté à la tribune : « Vous avez dit : le parti royaliste a abdicqué ; le roi a abdicqué. Je vous répond : « Royalistes nous sommes, royalistes nous resterons. Il n'en est pas moins vrai que nous saurons nous unir sur le terrain électoral à tous ceux qui voudront travailler à vous renverser. » L'ordre du jour pur et simple a été voté par 346 voix contre 147.

M. le duc d'Aumale n'a pas, ainsi que le prétendent à tort certaines feuilles, envoyé une lettre de remerciements au gouvernement. Il n'a jamais reconnu la légalité de la mesure inique prise contre lui.

Il y a quatre jours, M. Cattreux, de Bruxelles, a été chargé de remettre au Prince, au nom de l'Institut de France, l'avis officiel du décret rapportant le décret d'exil.

Monseigneur le duc d'Aumale a mandé auprès de lui M. Limbourg, qui a quitté Paris samedi. On croit que le Prince arrivera aujourd'hui à Chantilly, et des mesures sont prises pour éviter toute manifestation à l'occasion de son retour.

Samedi, le décret du *Journal officiel* a été lu publiquement à l'Académie des beaux-arts, réunie pour sa séance hebdomadaire.

L'Académie française a envoyé une adresse signée de tous ses membres au Prince, qui, en la remerciant, l'a avisée de son intention d'assister jeudi à la séance de la docte compagnie.

NI DIEU, NI MAÎTRE !!

« Quatre-vingt-dix élèves ont été renvoyés de Louis-le-Grand. » Ceci se passait à la fin de février.

Cette hécatombe est extraordinaire, uniquement parce qu'elle est rare ; les faits qui l'ont

amenée sont des plus fréquents. Le proviseur, l'honorable M. Gidel, est un universitaire de grand mérite ; les lycéens l'ont surnommé Bidel, par comparaison avec le célèbre dompteur.

Un jour, les élèves de la première cour, grands jeunes gens, bacheliers qui se préparent à Saint-Cyr, à l'École polytechnique ou à l'École Normale, criaient *Conspuez Bidel!* Un maître répétiteur, M. Antoine, voulut leur imposer silence : les élèves *conspuèrent Antoine!*

Le vacarme fut si grand que le proviseur dut, pour l'exemple, renvoyer quatre tapageurs des plus bruyants. Le mot d'ordre fut donné aux élèves des autres cours et la révolte prit de plus grandes proportions, si bien que pour avoir la paix il fallut faire à peu près maison nette dans les premières cours.

Survinrent les vacances du carnaval : le dimanche gras, quatre cents élèves de Louis-le-Grand se réunirent vers quatre heures sur la place de la Sorbonne, un grand nombre portaient des cannes au bout desquelles était fixée une caricature de M. Gidel ; une grande oriflamme jaune flottait avec cette inscription : *Club des surmenés.*

Hélas ! ils ne sont pas assez menés. Naturellement, M. Gidel a été interviewé par un journaliste, qui lui a demandé si désormais l'ordre régnait à Louis-le-Grand.

— Oh ! l'ordre, je n'en réponds pas, répliqua tristement le proviseur, « il régnait en ce moment, parmi la jeunesse des écoles, un esprit d'insubordination extrêmement fâcheux. »

« L'esprit frondeur, ajouta-t-il, tend à se généraliser de plus en plus en France. Voyez ce qui vient de se passer à l'École polytechnique ; voyez aussi ce qui s'est passé, il y a quelque temps, au bataillon de chasseurs de Longwy. *Partout révolte contre la discipline.* Comment faire, cependant, au régiment comme au lycée, s'il n'y a pas de discipline ? »

Le proviseur ajoute avec mélancolie :

« Comment arriver à se rendre contre eux aucun moyen d'autorité, s'il vous est interdit, sous peine d'être conspué, de faire une observation, même quand elle est la plus juste. »

S'il n'existe plus aucun moyen d'autorité, c'est que, sous la République, il n'y a plus de principe d'autorité. Nous, catholiques, nous disons : « Tout pouvoir vient de Dieu » ; et les enfants obéissent aux parents et aux maîtres parce qu'ils représentent Dieu.

Les républicains ont supprimé Dieu et l'autorité des maîtres n'a plus de base ; les élèves, cet âge est sans pitié, en font la démonstration par les faits. Ni au Lycée, ni à Saint-Cyr, ni à l'armée, il n'y a plus d'autre sanction que la punition matérielle, et c'est peu de chose !

Le scandale de Louis-le-Grand a été plus retentissant que les autres, mais par ailleurs il n'a rien d'étonnant ni de rare. L'indiscipline qui se produit dans les faits est la conséquence naturelle de l'indiscipline qui existe dans les esprits ; les élèves sont d'implacables logiciens, et ils mettent en pratique la formule républicaine : *Ni Dieu, ni maître.*

M. Rivet va, paraît-il, interpellier à la Chambre le ministre de la justice sur le caractère politique du mandement de M^{sr} l'évêque d'Angers.

AU TONKIN

Une lettre du Tonkin, arrivée par le courrier de Chine, que l'*Oxus* a débarqué samedi à Marseille, nous apporte de graves nouvelles de notre colonie d'Indo-Chine.

La province de Son-Tay serait à feu et à sang.

Une sous-préfecture serait tombée aux mains des pirates, qui l'auraient pillée et saccagée, après avoir massacré le poste militaire.

Le général Borgnis-Desbordes est parti en toute hâte avec une colonne importante et toute l'artillerie disponible.

Nous lisons dans le *Soleil* :
En réponse aux graves nouvelles qui nous étaient parvenues hier du Tonkin, le gouvernement a communiqué la note suivante à l'Agence Havas :

« Les nouvelles que publie un journal du matin d'après une lettre apportée par le courrier d'Indo-Chine, se rapportent à l'affaire de Cho-Moi ; elles ne sont que l'amplification des détails qui ont été alors publiés d'après les dépêches officielles.

» Ajoutons que les derniers télégrammes reçus au ministère de la marine ne signalent rien de particulier au Tonkin en ce moment. »

Or, nos informations ne paraissent malheureusement pas se rapporter à l'affaire de Cho-Moi.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

Contrairement à des bruits fort répandus en Italie, il ne paraît pas exact que les négociations soient à la veille d'être reprises pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce entre la France et l'Italie. Tout se bornerait, quant à présent, à la recherche d'un *modus vivendi* s'appliquant à certains produits en nombre limité, importés ou exportés suivant les convenances réciproques des deux pays. C'est dans ce sens que M. Spuller aurait répondu à une demande faite près de lui par le général Menabrea, ambassadeur d'Italie.

ARMEMENTS EUROPÉENS

EN ALLEMAGNE

Tandis que la loi militaire retourne au Sénat et qu'on discute encore sur la question de savoir si on votera des dispositions qui vont bouleverser, pour le seul plaisir de molester une catégorie de citoyens, l'organisation de l'armée, on s'occupe aussi d'affaires militaires à Berlin. Seulement, là, il s'agit de crédits pour l'augmentation de l'artillerie et de nouveaux et considérables achats de chevaux. Ce rapprochement ne laisse pas que d'être éloquent. Il n'est malheureusement pas à l'honneur du gouvernement français.

EN ANGLETERRE

Vendredi, à la Chambre des communes, le

gouvernement a fait sa demande de crédits militaires ; voici la dépêche qui rapporte le compte rendu de la séance :

« Lord Hamilton dépose un projet de loi ayant pour objet la construction de soixante-dix nouveaux bâtiments de guerre.

» La dépense est évaluée à 21,500,000 livres sterling.

» La construction de ces bâtiments devra être terminée dans un délai de quatre ans et demi.

» Lord Hamilton rappelle que la politique de l'Angleterre, dans le passé, a toujours été basée sur le principe que sa force navale devait être au moins égale à celle des flottes de deux puissances réunies.

» Les circonstances sont changées.

» Il faut se rappeler que ce n'est plus seulement une ou deux puissances européennes comme autrefois, mais quatre ou cinq nations qui font de grandes dépenses pour leurs armements maritimes.

» Lord Hamilton déclare que le projet du gouvernement doit être adopté ou rejeté en entier.

» Il fait appel aux chefs de l'opposition pour ne pas traiter la question comme une question de parti.

» Lord Randolph Churchill croit que la demande de Lord Hamilton provoquera de l'inquiétude à l'étranger.

» M. Goschen explique ensuite les moyens financiers que le gouvernement emploiera pour faire face à la dépense.

» Après un court débat, la discussion, conformément au désir du gouvernement, est ajournée au 12 courant.

Lord Salisbury voit de gros points noirs et il se prépare pour l'orage. M. de Bismarck pourra chercher le moyen de faire entrer l'Angleterre dans la triple alliance.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Un événement, qui sera peut-être très grave, menace la tranquillité de la capitale de l'empire. Des bruits de grève circulent dans la population ouvrière. Cette fois, cependant, il ne s'agirait plus d'une grève, mais la plupart des corps de métiers, obéissant au même mot d'ordre, cesseraient leurs travaux le même jour.

De Berlin, la grève s'étendrait dans les centres manufacturiers, et sur tous les points de l'Allemagne, les socialistes feraient parler d'eux.

Il paraît que le coup, depuis longtemps préparé et pour lequel les caisses des différents corps de métiers ont actuellement les fonds suffisants, éclatera au printemps.

SUÈDE. — La Chambre basse de Suède a décidé de ne pas passer à la discussion de l'inter-

pellation de M. Bexell sur l'attitude de la Suède dans le cas d'une guerre entre l'Allemagne et une autre puissance.

Il semblerait résulter de cette décision que le gouvernement suédois n'a pas voulu expliquer ce qu'il ferait en cas de conflit européen. Après la visite de l'empereur Guillaume II à Stockholm et celle du roi Oscar à Berlin, ce silence est peut-être significatif.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA TEMPÉRATURE

Depuis deux jours, la température a subi des variations brusques.

Hier, après le lever du soleil, le temps, assez beau, s'est maintenu tel jusqu'à onze heures ; mais vers midi le ciel s'est assombri et le vent a soufflé du nord assez violemment. La pluie a commencé à tomber vers les trois heures et a continué jusqu'au soir.

Aujourd'hui, comme toute la nuit, il y a eu des alternatives de coup de vents et de grains. Le baromètre tend à remonter.

TOURNÉE ARTISTIQUE. — La troupe de M. Th. Claude est partie pour jouer en province l'amusante comédie de M. René de Cuers, *les Femmes qui votent*.

Voici, pour la semaine qui s'ouvre, l'itinéraire de la tournée dans notre région : 12 mars, Angers ; 13, Saumur ; 14, Tours ; 15, Niort ; 16, Poitiers.

CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE

L'heure de la promenade n'a pas empêché hier que le foyer du théâtre ait été envahi bien avant le commencement du concert.

Que ces rendez-vous se donnent ici ou ailleurs, le jour ou le soir, c'est toujours avec le même empressement qu'on répond à la gracieuse invitation de M. Meyer.

La Musique municipale a parfaitement exécuté ses trois morceaux. On a aussi fort applaudi un duo de bugle. M. Sorel a joué deux morceaux de violoncelle avec beaucoup de grâce et de sentiment, et M. Favaron a encore une fois charmé l'auditoire en jouant une fantaisie sur le *Trouvère* avec un goût et une justesse de sons remarquables. Toutes nos félicitations à M. Calvel pour les moments de douce gaieté que ses scènes comiques provoquent chez les spectateurs. Enfin, tous les amateurs ont recueilli nombre d'applaudissements. NEMO.

ENCORE UN SIGNE DE LA PROSPÉRITÉ SOUTS LA R. F.

De toutes parts les malheureux Français crient misère. Plus de commerce ! plus de tra-

vail ! Par contre, des impôts toujours croissants ; les feuilles du percepteur n'attestent que trop cette dernière vérité.

Mais un fait particulier qui prouve peut-être encore mieux que tout le reste la gêne générale, c'est que la consommation du tabac diminue dans des proportions considérables. Oui, on en est réduit à faire des économies de tabac, cet aliment devenu plus nécessaire que le pain pour un si grand nombre de personnes.

Les débitants se plaignent de vendre beaucoup moins aux fumeurs, aux priseurs et aux autres. Comme exemple, on signale un bureau d'Angers qui à lui seul a vu son débit baisser de près de 300 kilogrammes dans l'espace d'un an.

N'allez pas rendre cause de ce déficit la Société contre l'abus du tabac ; son pouvoir ne va pas jusque là ; non, il faut l'attribuer à l'influence néfaste de la R. F. sur la bourse des contribuables.

On lit dans le *Petit Courrier* :

« Un pauvre diable du nom de Langier, autrefois détenu à Fontevault, où il avait passé du reste pour fou, était poursuivi devant le tribunal de police correctionnelle d'Angers sous l'inculpation de vagabondage.

» Son attitude ; à une première audience, avait paru si singulière qu'un médecin-légiste, l'honorable docteur Legludic, avait été commis pour examiner l'état mental du prévenu.

» Dans le rapport qui fut présenté au tribunal, M. le docteur Legludic conclut à l'irresponsabilité de Langier.

» En conséquence, le prévenu fut renvoyé par le tribunal des fins de la poursuite ; mais le président Collin, que cette solution désobligeait, on ne sait pourquoi, ne put s'empêcher de dire à haute voix : « C'est un rapport » extraordinaire ; la première personne qu'on » aurait dû examiner, c'est le médecin qui l'a » fait ! »

On reconnaît bien là l'ancien président du tribunal de Cholet.

ENCORE LE SOCIALISTE CHÉRION

Nous avons annoncé, la semaine dernière, que le citoyen Chérier, conseiller municipal républicain socialiste de Cholet, a été condamné, par le tribunal de cette ville, à quinze mois d'emprisonnement.

Voici quelques détails sur cette affaire : « Chérier est prévenu d'escroqueries ; il a, entre autres, dissipé les fonds de la chambre syndicale des ouvriers tisserands (4,000 fr.).

» Louis Chérier était à la fois imprimeur, publiciste et banquier, et, pendant quelque temps, au dire de ses admirateurs, il menait de front ces trois entreprises avec un égal succès. Hélas ! la période de succès n'a pas duré longtemps.

» Imprimeur, Chérier publiait à Cholet la

Tribune publique, à Angers le *Travailleur* et à Nantes l'*Insoumis*, trois organes d'un socialisme très avancé, qui, grâce aux procédés de polémique employés, ont eu un succès de scandale et de curiosité qu'il était assez difficile de soutenir.

» Publiciste, Chérier était le principal rédacteur des trois feuilles qu'il avait successivement créées.

» Il prêchait la haine des bourgeois et des patrons, de tous ceux qu'il désignait comme « des exploités du peuple ».

» La diffamation et l'injure, la calomnie et les mensonges étaient pour lui les meilleurs moyens de polémique, et il comptait là-dessus pour arriver aux honneurs et pour exploiter à son tour ceux qu'il ne cessait d'encenser.

» Banquier, Chérier s'annonçait comme devant procurer des ressources aux petits négociants, aux travailleurs et aux prolétaires « victimes de la rapacité des bourgeois », de la maladie ou du chômage. Le programme était alléchant, mais peu pratique.

» Chérier, poursuivi pour banqueroute simple et escroqueries, a été condamné par défaut.

» Aujourd'hui, il se promène en liberté et se moque des malheureux qu'il a dupés ».

LOUDUN. — Dans la nuit de vendredi à samedi, les habitants de cette ville furent, pour la troisième fois depuis deux mois, réveillés par les cris : Au feu, au feu !

Un incendie venait en effet de se déclarer dans les dépendances d'une maison appartenant au sieur Lambleux-Vaillet, charbonnier, et dès 3 heures greniers et écuries n'étaient plus qu'un brasier.

Les premières personnes arrivées s'empressèrent de faire la part au feu et de circonscrire le sinistre.

Les causes de cet incendie demeurent incompréhensibles, comme celles de celui de La Batie ; mais, en présence de ces sinistres successifs, ne serait-il pas temps que la police débarrassât la ville de ces gens sans domicile, vivant pour la plupart de rapine et de vol, et qui pullulent depuis quelques mois dans certains quartiers de Loudun ?

Il ne se passe pas de jours que quelqu'un ne soit insulté par des gens qui, sous prétexte de demander du travail, savent s'y prendre assez adroitement pour arracher aux ouvriers loudunais quelques sous qui le soir leur servent à faire des orgies.

(Journal de la Vienne.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

MARDI 12. — Tournée de M. Claude. *Les Femmes qui votent*, comédie en 3 actes.
JEUDI 14. — Au bénéfice de M. Sabin, régisseur général. *Le Tribut de Zamora*, grand opéra en 4 actes, de Gounod.

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

L'entretien continua pendant quelque temps, effleurant des sujets plus ou moins banals, mais portant toujours ce caractère délicat, agréable, qu'offrent les causeries de salons. Joséphe croyait revivre. Il y avait si longtemps qu'elle était privée de ces conversations aimables, distinguées, auxquelles toutes ses relations l'avaient accoutumée.

Pourtant un rayon, blanc comme celui d'une aube nouvelle, frappait les vitres de la fenêtre. Joséphe était tentée de le trouver bien hâtif. Elle dit enfin :

— Je crois que je n'ai plus rien à craindre.

— Non, plus rien. Quel que soit mon désir de vous retenir plus longtemps, mademoiselle, je ne puis vous cacher que tout péril a cessé.

Joséphe se leva aussitôt, s'approcha de l'infirme et lui serrant longuement la main :

— Comment vous exprimerai-je toute ma reconnaissance ? dit-elle.

— En me laissant achever de vous servir. Vos vêtements sont légers, très humides encore. Ne savez-vous pas combien ces avalanches refroidissent la température ? Il vous reste un long chemin à faire. Vous pouvez compromettre gravement votre santé. J'ose à peine vous le dire, mais il faut que je vous offre un manteau.

— Et je l'accepterai, madame, avec la même gratitude que tout le reste.

Marie Ploumac revint à la langue bretonne pour dire à Annaïk d'atteindre le vêtement. La petite Brette ouvrit la crédence, en sortit un manteau de laine noire à grand collet, comme celle des paysannes.

Joséphe le jeta sur ses épaules, l'agraffa, s'enveloppa de ses longs plis. Elle était jolice à ravir dans cet accoutrement rustique qui cachait ses vêtements élégants et ne laissait voir que son jeune visage et ses beaux cheveux blonds sous l'ombre d'un grand chapeau à l'Écos-saise.

— Dès demain, ce manteau vous sera rendu, dit-elle.

— Ne vous inquiétez pas à ce sujet. Je sors fort peu.

— Tant mieux. Je serai plus sûre de vous

rencontrer lorsque je viendrai m'informer de vos nouvelles.

Un dernier adieu s'échangea. Puis Joséphe fouilla dans sa poche pendant que la petite servante ouvrait la porte de la chaumière. Elle passa très près d'Annaïk, afin de lui glisser dans la main la pièce blanche qu'elle venait d'atteindre. Mais, au contact de cette pièce d'argent, la petite Brette ferma soudain le poing, lança à Joséphe un regard noir, fit trois pas en arrière...

Joséphe, fort surprise, sortit sans insister. Quoi ! dès sa première aventure, elle se heurtait à quelqu'une de ces idées, de ces susceptibilités farouches contre lesquelles on l'avait prévenue. Ah ! l'on avait eu bien raison de la mettre en défiance ! Quelles singulières gens étaient donc ces Bretons !

Tout en s'animant à demi contre cette sauvage petite Brette, Joséphe traversait le fourré. Le soleil renaissait, le jour avait retrouvé sa lumière, les oiseaux leur courage. Mais l'air était devenu glacé. Joséphe s'avouait que le manteau n'était pas de trop sur ses épaules.

Elle reprit le sentier. Au moment de s'éloigner, elle se retourna, elle chercha des yeux, entrevit à travers les arbres et regarda une der-

nière fois cette pauvre maisonnette où, proie de quelque épreuve mystérieuse, avait échoué, souffrait, achevait de vivre, peut-être, une des femmes les plus charmantes qu'elle eût jamais rencontrées, même dans les réunions nombreuses et brillantes où, quelquefois, sa grand-mère avait voulu qu'elle suivit son amie, M^{lle} de Maurat.

VI

Le lendemain, de bonne heure, elle se rendit à l'église. Quand elle y entra, le recteur célébrait une messe de *Requiem*. Quelques coiffes blanches, quelques têtes nues à longs cheveux surgissaient çà et là des bancs de bois. Devant l'autel était groupée une famille composée de cinq ou six pauvres gens. Au milieu d'eux, Joséphe remarqua cette femme qu'elle avait déjà vue souvent, et qui avait l'air si vieux, si vieux...

Bellah portait, ce jour-là, son grand capuchon de deuil. Au Credo, elle se leva et ce fut elle qui se rendit à l'offrande. Ses pauvres mains tremblaient en présentant l'une un cierge, l'autre une boule pétric avec de la fleur de froment. Quand elle revint à sa place, elle paraissait très agitée...

Elle coupa le pain en petits morceaux dans

Bibliographie.

UN LIVRE SAUMUROIS (1)

Quelles que soient les surprises que nous réserve l'avenir, dans le domaine des idées et dans celui des faits, quelques craintes que nous puissions avoir en présence du déchainement des passions qui est la vraie « plate-forme » électorale des hommes aujourd'hui au pouvoir, on ne déchirera jamais l'admirable page écrite par l'Eglise dans notre histoire au lendemain des désastres de l'année terrible, quand, prenant à cœur le relèvement intellectuel et moral de la nation, elle fit surgir de toutes parts des collèges où l'éducation marche de pair avec l'instruction, des Facultés et des Ecoles supérieures, où se forme un état-major de jeunes professeurs destinés à répandre généreusement autour d'eux la vivifiante clarté de l'enseignement chrétien.

Quelle œuvre entreprise ! Que de difficultés vaincues ! Quels prodiges accomplis !

Nous avons été témoins de ces efforts, nous avons applaudi à ces victoires dans notre beau pays d'Anjou où les abeilles butinent un si doux miel et défendent si bien leur patrimoine sacré de fidélité au travail. *Sponte favos, agere spicula!* Ce pourrait être la devise du troupeau comme celle du Pasteur : on l'a bien vu en 1883. M^{re} Freppel a réalisé à Angers cette création fantastique d'une Université, aujourd'hui en pleine activité, sortie de toutes pièces de sa puissante intelligence et de son invincible volonté. Cette énergie, reflet d'une conception aussi nette que rapide, engendrait autour d'elle d'autres énergies, en vertu d'une loi inéluctable de gravitation humaine. L'audacieux prélat trouva des professeurs comme Napoléon des généraux.

Rien n'est plus attachant que l'histoire des premières années, des années de fondation, lorsque les premiers élèves préparaient leur licence dans leurs chambrettes sans feu, transportant leur chaise dans la chambre du professeur pour suivre la correction des devoirs et y entendre l'explication des textes. M. l'abbé Alexis Crosnier, dans la notice qu'il a consacrée à l'abbé Léon Bellanger, nous fait assister à ces débuts, et avec quelle émotion communicative !

Le livre de M. l'abbé Crosnier restera, ce qui est rare parmi les œuvres biographiques ; il restera pour deux raisons : la première, c'est que l'auteur a puisé largement dans le trésor poétique de l'abbé L. Bellanger ; la seconde, qu'il fournit les renseignements les plus précieux pour quiconque s'intéresse au mouvement de l'éducation scientifique religieuse en Anjou et en France. Ecrit simplement, sobre-

(1) L'abbé Bellanger, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres d'Angers ; sa vie, ses poésies. Paris, P. Lethielleux, 10, rue Cassette. 1 beau volume.

une corbeille de jonc qu'elle confia à un jeune garçon, un joli enfant, frère, avec de grands cheveux blonds. Aussitôt l'enfant parcourut l'église. Il tendait la corbeille à chaque fidèle et lui disait quelques mots. Il vint à Joseph qui le regardait, charmée de sa grâce rustique. Il lui présenta la corbeille, comme à tous, et répéta :

— C'est l'anniversaire du jour où M. le marquis fut tué. Ma grand'mère, sa filleule, vous offre le pain béni. Priez avec elle pour les trépassés.

Joseph prit un morceau de la blanche et humble agape. Elle le mangea en faisant le signe de la croix. Puis elle voulut, comme on le lui demandait, se joindre à ceux qui priaient pour le trépassé, M. le Marquis, heureux mort dont le souvenir restait cher à des pauvres... Mais, tout à coup, ses yeux se voilèrent, son front se cacha dans ses mains et le *De profundis* s'interrompit sur ses lèvres. Ce mot tué l'avait frappée au cœur !

— O mon Dieu ! grâce ! grâce ! ô mon Dieu ! ayez pitié de moi ! Gardez-moi d'aller, à mon tour, ployée en deux par la douleur, présenter le pain de l'offrande et de faire dire autour de moi : Priez ! car c'est un jour de larmes !

ment, dans un style alerte et ému, l'ouvrage traite sans prétention, accidentellement, comme sans le vouloir, les plus hautes questions pédagogiques telles que celles des rapports entre professeurs et parents. Le chapitre relatif à l'Institution Saint-Louis est le modèle du genre.

Nous n'avons pu lire ce chapitre sans un serrement de cœur, nous qui avons eu le bonheur de connaître alors M. l'abbé Bellanger et avons reçu des preuves particulières de son affectueuse amitié. Ce que M. Crosnier a écrit, sur les notes de notre ami, M. l'abbé Camille Eude, aujourd'hui professeur au petit séminaire des Sables-d'Olonne, n'est que la trop malheureuse et trop exacte vérité, et c'est le remords de bien des élèves que nous avons connus, d'avoir justifié vis-à-vis d'un maître qu'ils n'ont apprécié et aimé que plus tard, le mot de La Fontaine : Cet âge est sans pitié.

Tous les Saumurois qui aiment les bons et beaux livres et s'intéressent à l'Institution Saint-Louis voudront lire l'ouvrage éloquent qu'un des meilleurs amis de l'abbé L. Bellanger vient de consacrer à sa mémoire. Ce sera pour eux un plaisir et un profit, car ils y verront dans toute sa beauté une âme bonne et élevée, une de ces âmes « que Dieu n'oublie pas longtemps sur la terre » ; ils y trouveront l'historique de l'Etablissement où leurs fils ont commencé ou commenceront leurs études et assisteront enfin à la formation de cette Université Catholique d'Angers sur les bancs de laquelle se presse l'élite intellectuelle de la jeunesse de l'Ouest.

L. BÉRANGER.

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, 10 mars 1889.

Les événements qui se sont produits cette semaine sur le marché ont ramené violemment toute la place en arrière. Le 3 0/0 a baissé de 85.72 à 84.85 ; le 4 1/2 0/0 de 104.65 à 104.30.

La réaction qui a sévi d'un bout à l'autre de la cote s'est particulièrement attaquée aux sociétés de crédit. Le Crédit Foncier est descendu à 4,342.50 à terme et à 4,332.50 au comptant ; mais ses obligations ont conservé une bonne attitude. L'épargne trouve dans ces titres un refuge où elle se sent parfaitement à l'abri des agitations de la spéculation.

La Société Générale a perdu 6.25, de 491.25 à 485. Cette faiblesse est due plutôt à l'état général du marché qu'aux ventes très rares, du reste, des portefeuilles. A l'assemblée générale annuelle fixée au 29 mars, le conseil proposera la distribution d'un dividende de 12.88 par action.

La Banque d'Escompte a ressenti comme toutes les valeurs analogues le contre-coup des incidents de la semaine et réagit à 522.50 ; mais la situation est telle qu'on doit prévoir un relèvement rapide de ses cours aussitôt que le marché aura retrouvé son aplomb.

Le Comptoir d'Escompte a perdu encore 285 francs dans les dernières Bourses, il reste à 380. On ne s'explique pas cet affolement alors surtout que les chefs de nos grands établissements de crédit et à leur tête M. de Roths-

Priez ! le comte de Guestour fut tué !...

« Je ferai l'aumône à ce mort, se dit-elle enfin. Il sera soulagé dans sa peine et, en retour, protégera Maurice... »

Cette pensée lui fut douce et le calme lui revint peu à peu.

Après la messe, la famille en deuil se retira. Joseph rejoignit le prêtre dans la sacristie.

— J'ai bien l'honneur de vous saluer, mademoiselle, dit le recteur. Qu'y a-t-il ce matin pour votre service ?

— Deux choses, monsieur le curé. D'abord, je vous demande quelques messes pour ce trépassé dont on vient de faire mémoire.

Le visage du curé se tendit légèrement. Joseph continua :

— Si je lui ouvre le ciel, il protégera mon fiancé.

— C'est une idée très pieuse, mademoiselle. Je serai heureux de m'y associer, comme vous le souhaitez.

— L'enfant qui portait le pain béni disait seulement : M. le marquis. Quel fut ce marquis ? Je voudrais savoir son nom...

— A quoi bon ? dit le prêtre. Au delà de la tombe, il n'y a plus ni titres ni nom de l'homme, il ne reste que le nom du chrétien.

child et M. le gouverneur du Crédit Foncier viennent de se mettre à la disposition du Comptoir pour assurer, le cas échéant, le remboursement immédiat de tous les dépôts. Si les retraits demandaient un temps matériel moins long, tout serait déjà remboursé et la crise conjurée, car les sommes dont le Comptoir dispose aujourd'hui dépassent de beaucoup ce qu'il y a à payer.

La Banque de Paris, beaucoup moins engagée dans l'affaire des cuivres, n'en perd pas moins 91.25 à 802.50. L'emprunt de Bahia émis par cette Société a été couvert cinq fois.

Les Dépôts et Comptes Courants n'ont éprouvé que des variations insignifiantes et terminent à 606.25.

Le Panama s'inscrit à 47.50. La Cour d'appel vient de rendre son arrêt sur l'appel intenté contre le jugement du tribunal de commerce qui s'était déclaré compétent pour connaître des procès du Panama. La Cour a infirmé la décision des juges consulaires et reconnu à la Compagnie le caractère de Société civile.

Les obligations de la Société des Immeubles de France sont à 383, soit plus de 6 francs de hausse depuis un mois, en tenant compte du coupon trimestriel détaché le 10 février dernier.

L'obligation des Chemins Economiques se négocie de 369.75 à 370 ; elle a encore plusieurs points à gagner pour se niveler avec les titres similaires des Chemins Algériens auxquels on peut la comparer comme solidité et garantie.

Nouvelles à la main.

Entre bohèmes :

— Vois-tu, mon vieux, ce qu'il y a de gens têtus, ça n'est pas croyable. Tiens, il y a un monsieur qui depuis longtemps a un paletot tout neuf à moi et qui ne veut pas me le donner.

— Et quel est cet indiscret personnage ?

— C'est mon tailleur.

A l'occasion de l'arrivée des réservistes au régiment, le colonel X... passe dans les chambrées au moment de la soupe :

— Eh bien ! demande-t-il à un vingt-huit jours, comment trouvez-vous le rata ?

— Hum ! mon colonel, à vrai dire, ce n'est pas fameux.

— C'est vrai : mais, enfin, vous ne crachez pas dessus ?

— Non mon colonel... On laisse faire ça aux cuisiniers.

Deux mendiants causent à l'une des portes de l'église Saint-Augustin, en attendant la sortie de la grand'messe.

Passe un autre malheureux qui échange un signe de tête avec l'un des causeurs.

— Qui est-ce ? dit l'autre.

— Oh ! un pas grand chose, réplique le premier avec un geste de dédain... il mendie aux Batignolles !

C'est celui-là que les anges connaissent, qui est écrit au livre de vie, que le ciel chante quand l'élu paraît. Le mort dont vous parlez s'appelait François-Philippe. Faites comme les anges, nommez-le de par son baptême. Vous n'en priez que mieux, avec plus de foi, plus de détachement des vanités de ce monde...

— Oh ! très volontiers. Seulement reprenez en souriant, il se peut que, dans le purgatoire, il y ait, en même temps, beaucoup de François-Philippe...

— Ne craignez rien, le bon Dieu ne se trompera pas, répondit le recteur qui sourit aussi. Maintenant, si vous le voulez bien, nous allons passer à la seconde question.

Joseph comprit qu'elle ne devait pas insister sur la première. En quelques mots, elle raconta son aventure de la veille.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Mars 1889.

Versements de 131 déposants (14 nouveaux), 30,501 fr. ».

Remboursements, 23,452 fr. 16

La Caisse paie 3 fr.75 pour cent.

Le spleen, cette soi-disant maladie anglaise, est aussi un mal français bien pénible pour soi-même et pour les autres. La cause en est la fâcheuse constipation, et le remède est tout trouvé dans les *Véritables Grains de Santé* du Dr Franck (étiquette 4 couleurs).

Un bon conseil !

Cuiseaux (Saône-et-Loire), le 22 mai 1888. — Depuis très longtemps j'avais des étourdissements ; je marchais comme un homme ivre, surtout le matin ; on me conseilla de prendre des Pilules Suisses : après avoir pris le tiers d'une boîte à 1 fr. 50, j'étais déjà guéri ; maintenant je n'éprouve plus le moindre étourdissement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. (Signature légalisée.) MAITRET, chef cantonnier.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 11 Mars 1889

Au bénéfice des pauvres

HAYDÉE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'AUBER.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

TOURNÉES ARTISTIQUES. — Th. CLAUDE, directeur.

MERCREDI 13 mars 1889

Représentation extraordinaire avec le concours de

M^{me} BLANCHE QUÉRETTE, du théâtre de la Porte-Saint-Martin ; M. CORBIÈRE, des Variétés ; M^{me} Marie PROTAT, du Palais-Royal ; M. DUMESNIL, de la Renaissance ; M. MABIRE, du théâtre Déjazet ; M^{lle} PHILIBERTE, des Nouveautés ; M^{lle} DARZAC, des Fantaisies-Parisiennes ; M. DUVIVIER, du théâtre Déjazet.

Grand succès des Fantaisies-Parisiennes

Les Femmes qui votent

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Jean Michelot et René de Cuers.

Le spectacle commencera par

TURLUTAINÉ

Comédie en un acte, de M. Jean Michelot.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

ASPERGES HATIVES d'Argenteuil dites *Mange tout*, nouvelle variété. On expédie de suite franco en gare 100 griffes pour 5 fr. — 500 griffes : 20 fr. — SARAZIN, Constant, à Carrières-Saint-Denis, près Argenteuil, Seine-et-Oise.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80

Déiant toute concurrence comme qualité.

Le VIN AROUD

au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Évitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE BAZILLE.

Les créanciers de la faillite du sieur Bazille, ancien négociant à Noyant-la-Plaine (canton de Genes), sont invités à se réunir le mercredi 13 mars 1889, à 9 heures du matin, salle des faillites, au Tribunal de commerce de Saumur, pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés, que sur le maintien ou le remplacement du syndic.

(253) Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En un seul lot

AVEC FACULTÉ DE SUBDIVISION

Le DIMANCHE 24 MARS 1889, à midi, en l'étude de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers, par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, gérant de la dite étude,

DE MAISON, MAGASIN, COUR, CHANTIER & JARDIN

Contenant environ vingt-trois ares, Situés à Vihiers (Maine-et-Loire).

MISE A PRIX : 12,000 FR.

S'adresser, pour renseignements :

- 1° A M^e POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière ;
- 2° A l'étude de feu M^e DISCRY, notaire à Vihiers, où est déposé le cahier des charges. (228)

A VENDRE

TRÈS JOLIE MAISON

AVEC JARDIN

Au Pont-Fouchard

Facilité de paiement

S'adresser à M^{lle} ROGERON, qui l'habite, ou à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A CÉDER

PETIT MAGASIN

Lingerie, Mercerie, Chaussures, Vaisselles

RUE de BORDEAUX, 24.

A Louer présentement

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A VENDRE

Dans chef-lieu d'arrondissement du Centre, 4 heures de Paris, grande ligne,

IMPRIMERIE ET JOURNAL

Seuls dans l'arrondissement.

Belle Clientèle Commerciale et Administrative

Annonces judiciaires assurées.

PRIX : 40.000 fr.

Écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales M. P

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

LA PÊCHE de l'ÉTANG du BELLAY

S'ouvrira le 6 mars et continuera pendant tout le mois.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} MARTIN donne des Leçons français, rue du Portail-Louis, 54.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

M^{me} V^e JOUANNEAULT a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, l'exploitation de son hôtel-restaurant et café.

Elle fera tout son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle.

MANUFACTURE DE PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Collmann

Rue de Montreuil, 119, Paris 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS 12 Médailles d'or et autres

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

UN ancien commerçant, âgé de 40 ans, désire un emploi quelconque à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX										
STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25				
Chartres	6		9 6	9 33	2 53	9 44	1	33		
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4	49		
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5	51		
Linières-Bou.	11 39			3 21	7 47		6	2		
Vernantes	11 53			3 36	7 59		6	13		
Blou	12 5			3 48	8 11		6	23		
Vivry	12 15			3 59	8 26		6	31		
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6	42		
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6	53		
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41		7			
SAUMUR (Fiat) (arr.)	12 51			4 36	8 51		7	11		
(Fiat) (départ.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6	50	
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7	3	
Chât.-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49		7	9	
Brézé s.-Cyr.		9 2 11			4 39	8 56		7	17	
Montreuil		9 19	11 24		4 7	8 19	9	8	22	7 20
Thouars		11 57	2 34	5 33	9 33	2 44	8			
Niort			3 58	4 24	7 59	4 33	10	27		
Saintes				6 28	11 05	6 14	2	3		
Bordeaux				9 19	3 36	9 12	4	54		

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS										
STATIONS	Mixte		Expr.		Mixte		Expr.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 15	8 20				
Saintes					7 15	8 18			11 39	6 26
Niort					9 32	10 20			2 5	5 30
Thouars					12 14	12 32	1 30	4 13	8 21	9 59
Montreuil			9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31
Brézé s.-Cyr.							2 38	5 19	9 41	
Chât.-Varr.			10 07	7 27			2 46	5 22	9 49	
Nantilly (arr.)			11 13	7 34			2 51	5 31	9 55	
SAUMUR (Etat) (arr.)			10 32	7 45			3 02	5 42	10 09	
(Etat) (départ.)				7 45	11 25			3 01	5 30	
Nantilly (départ.)				7 38	11 36			2 58	5 33	
SAUMUR (Orl.) (arr.)				7 47	11 44	1 29	3 01	5 41		10 58
(Orl.) (départ.)				7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 5
Vivry				8 10	12 09		3 17	5 57		
Blou				8 19	12 18		3 26	6 06		
Vernantes				8 24	12 23		3 39	6 18		
Linières-Bou.				8 45	12 46		3 51	6 30		
Noyant-Méon				8 59	1	2 12	4 04	6 42		11 42
Chât.-d-Loir				10 7	2 15	3 53	5 09	7 48		12 24
Chartres				2 50		5 51	9 37	12 4		3 22
Saintes						5 25	11 50	2 27		5 10
Paris										

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON

STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	STATIONS	Mixte	Omn.	Mixte
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	2 52	8 37	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 36

SAUMUR - BOURGUEIL

STATIONS	Omn.	Omn.	Omn.	STATIONS	Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 46	12 49	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 50	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 08	7 06

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte	Marc.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir	soir	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15
Moncontour	7 41	13 49	2 27		8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a)	9 21	2 24	4 38		10 9
(a) (départ.)	9 29	4 25	5	9 30	
le Vaudegnay	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	9 57	6 16	5 26	10 1	
Martigné	10 17	7 5	5 46	10 24	
Angers	11 45	9 56	7 10		

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	Omn.	Mixte	Marc.	Omn.	Omn.
	matin	matin	matin	soir	soir
Angers	4 30		7 30	11 48	5 57
Marigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudegnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
(a) (départ.)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 46	5	12 16

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS

STATIONS	Direc.		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	mixte	soir	mixte	soir	mixte	soir	mixte	soir	mixte	soir
Nantes	10 45				6 10	8 40	12 07	3 10	7 35	
Angers	3 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35			
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 38	3 49	6 16	10 61		</	